

**INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE**



Avertissement agricole : **Désherbage chimique des céréales**

**A l'attention des animateurs des radios locales des Wilayas suivantes pour diffusion :**

**CHLEF - AIN TEMOUCHENT- OUM EL BOUAGHI - BATNA - BEJAIA -  
BOUMERDES - TIZI-OUZOU - BOUIRA - BLIDA - TIPAZA – TLEMCEM – SETIF –  
ORAN – MEDEA – JIJEL – SIDI BELABBES - TIARET - SKIKDA – ANNABA –  
CONSTANTINE – MOSTAGANEM - M'SILA – EI TARF – KHENCHELA – Mila –  
RELIZANE – BORDJ BOUARRERIDJ - SOUK AHRAS – AIN DEFLA –  
MASCARA – GUELMA.**

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 07/01/2018, signalant, l'effet concurrentiel des plantes adventices peut être à l'origine de dégâts directs et indirects sur les cultures céréalières. Cette concurrence pour l'eau, l'ensoleillement, les éléments minéraux et l'espace, se répercute négativement sur la qualité et la quantité des rendements. Ces adventices favorisent aussi, le développement des maladies et ravageurs.

A cet effet, nous conseillons l'ensemble des céréaliculteurs de procéder, dès à présent, à la réalisation de l'opération du désherbage chimique de leurs emblavures afin de procurer à ces dernières, une levée homogène et parfaite.

***La réussite de cette opération dépend de plusieurs facteurs :***

- Le désherbage précoce n'est efficace que s'il est appliqué avant le stade de tallage des céréales ;
- Les adventices doivent être éliminées au stade plantule, stade de grande sensibilité, et avant qu'elles ne rentrent en concurrence avec la culture ;
- Le choix du produit à utiliser se fait en fonction de la nature de la flore adventice existante au niveau du champ ;
- Le réglage du pulvérisateur est primordial. Il faut veiller à ce que les buses utilisées soient bien adaptées à la nature de l'opération et bien étalonnées pour assurer une pulvérisation homogène ;
- La rampe du pulvérisateur doit être parallèle au sol sur toute la largeur de traitement.

Pour de plus ample informations, veuillez-vous rapprocher des services phytosanitaires régionaux les plus proches.